

2024 - 104 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024
Service : Finances et commande publique
Référence : TC

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laetitia BAR à Clotilde ROUGEOT

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Adeline BRETIN à Farid OULAMI

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers effectivement présents : 22

Secrétaire : Corinne CHENARD

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

La présente délibération concerne les modifications budgétaires, en dépenses et en recettes, devenues nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Tout d'abord, le chapitre 012 qui concerne les charges de personnel est abondé de 180 000 euros (soit + 0,9 % par rapport au budget primitif du Budget Principal (BP) pour intégrer une évolution des dépenses liée à l'absentéisme de longue durée (augmentation des remplacements) et à l'organisation des élections législatives.

De plus, le chapitre 011 concernant les dépenses à caractère général est ajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût des contrats d'assurances de la collectivité (+8 000 euros), du nombre croissant de parutions de marchés publics (+5 000 euros), de dépenses afférentes à la gestion du personnel (+25 000 euros, principalement sur le volet formation) et l'acquisition de fournitures, principalement liée à l'augmentation des travaux réalisés en régie (+ 7 500 euros).

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une diminution partielle de l'excédent de la section d'investissement (diminution du chapitre 023 virement à la section d'investissement, dépense d'ordre). La section d'investissement est impactée en miroir par une diminution d'une recette d'ordre de même montant sur le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, et également ajustée sur le volet dépenses par une diminution des chapitres 20 et 21 (immobilisations incorporelles et corporelles) et par une augmentation du chapitre 23 (immobilisations en cours). La section est équilibrée par l'augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-02 du 5 février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 septembre 2024 ;

Vu la maquette modifiée du Budget Principal 2024 ci-annexée,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter la décision modificative, par chapitre, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement de la section d'investissement		- 225 500,00 €	- 225 500,00 €
012 - Charges de personnel	180 000,00 €		180 000,00 €
011 - Dépenses à caractère général	45 500,00 €		45 500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	225 500,00 €	- 225 500,00 €	0,00 €

Investissement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 225 500,00 €	- 225 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	348 350,00 €		348 350,00 €
Total des recettes d'investissement	348 350,00 €	- 225 500,00 €	122 850,00 €

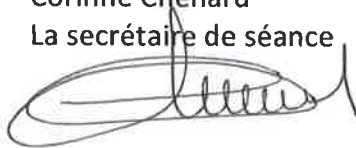
Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 - Immobilisations incorporelles	- 67 150,00 €		- 67 150,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- 170 000,00 €		- 170 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	360 000,00 €		360 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	122 850,00 €		122 850,00 €

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **07 OCT 2024**

Corinne Chénard
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 14/10/2024 au 14/12/2024 et transmise en Préfecture le 14/10/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.